

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le VENDREDI 21 SEPTEMBRE, à 17 h 04, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 03).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique (arrivée à 17 h 28 au Rapport n° 18/4-008) / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte (arrivée à 17 h 18 au Rapport n° 18/4-003) / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole (arrivée à 17 h 15 au Rapport n° 18/4-002) / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka (arrivée à 17 h 19 au Rapport n° 18/4-003) / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 47 au Rapport n° 18/4-016) / ANILHA Fernande / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004) / LATRA Sylvie / VITRY Faouzia / HO-SHING Cynthia (arrivée à 17 h 13 au Rapport n° 18/4-001)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

CLAIN Claudette

CHOPINET Gérard

VOLIA-GARNIER Laetitia

par FONTAINE Gabrielle

par CADJEE Ibrahim

par SILOTIA William

par LOWINSKY Jacques

À partir de son départ à 18 h 42 au Rapport n° 18/4-031

JAVEL François

par LESCAT Michel

Pour toute la durée de la séance

DUCHEMANN Yvette

LOYHER Jeanne

ALI Laïnati

par HOAREAU Jean-François

par MAILLOT Gérald

par ARLANDON Corine

À l'arrivée de son mandataire à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 43 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition du Maire, le Rapport n° 18/4-066 relatif à des changements de dénominations de voies a été inscrit en ordre du jour de séance complémentaire.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 18/4-021
ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Ville)		
BOMMALAIS Geneviève			
FONTAINE Gabrielle			
HOAREAU Jean-François			
LESCAT Michel			
MAMODE Nourjhan			
VITRY Faouzia			
HUBERT Richenel			
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
EUPHRASIE Didier	(délégués / Ville)	au titre du SIDÉO	Rapport n° 18/4-042
MARCHAU Jean-Pierre			
LOWINSKY Jacques	- titulaires -		
MAILLOT Gérald			
KICHENIN Virgile			
BOMMALAIS Geneviève	- suppléants -		
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-045
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre du CAUE	
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-046
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-047
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-048
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-049
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-051
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	Rapport n° 18/4-057
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-058
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-059
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/4-063
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	

CCAS... Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis
 PRUNEL Projet de Rénovation urbaine Nord-Est-Littoral
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion
 EPFR Établissement public foncier de la Réunion

SIDÉO Syndicat d'Exploitation d'Eau océanique
 CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
 SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de la Réunion
 CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

(1) à (5) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20180921-184039-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2018
 Date de réception préfecture : 01/10/2018

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

<i>Élus</i>	<i>Horaires</i>	<i>Remarques</i>
DOKI-THONON Lisianne	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HO-SHING Cynthia	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HUMBLOT Nicole	arrivée à 17 h 15	au Rapport n° 18/4-002
HOARAU Brigitte	arrivée à 17 h 18	au Rapport n° 18/4-003
BAREIGTS Éricka	arrivée à 17 h 19	au Rapport n° 18/4-003
MOREL Jean-Jacques	arrivé à 17 h 21	au Rapport n° 18/4-004
ORPHÉ Monique	arrivée à 17 h 28	au Rapport n° 18/4-008
FOURNEL Dominique	arrivé à 17 h 47	au Rapport n° 18/4-016
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 20 à 18 h 22	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-023
ARLONDON Corine	sortie de 18 h 20 à 18 h 27	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-024
BAREIGTS Éricka	sortie de 18 h 21 à 19 h 29	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-044
HO-SHING Cynthia	sortie de 18 h 42 à 18 h 59	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/3-035
HUBERT Richenel	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
TÉCHER Régis	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
LOWINSKY Jacques	sorti de 18 h 44 à 18 h 54	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-033
CADJEE Ibrahim	sorti de 18 h 53 à 18 h 56	du Rapport n° 18/4-032 au Rapport n° 18/4-034
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 56 à 19 h 01	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-036
LATRA Sylvie	sortie de 18 h 57 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-037
CADJEE Ibrahim	sorti de 19 h 00 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/4-038
ARLONDON Corine	sortie de 19 h 00 à 19 h 12	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-041
BARDINOT Sonia	sortie de 19 h 05 à 19 h 20	du Rapport n° 18/4-039 au Rapport n° 18/4-043
BELDA David	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
MÉLADE Thierry	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 19 h 07 à 19 h 30	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-045
ADAME Brigitte	sortie de 19 h 18 à 19 h 22	du Rapport n° 18/4-042 au Rapport n° 18/3-044
JAVEL François	parti à 18 h 42	au Rapport n° 18/4-031 (procuration à LESCAT Michel)
HUBERT Richenel	parti à 19 h 26	au Rapport n° 18/4-044

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 43 sur 55.

OBJET **Service public d'Alimentation en Eau potable**
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour 2017

En application de l'article L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, je vous présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Alimentation en Eau potable pour l'année 2017. Il retrace les éléments d'investissement de l'année et les éléments d'exploitation exécutés par le délégataire, RUNEO, désigné lors de la signature de l'avenant n° 1 de transfert de contrat de Veolia Eau à RUNEO (Délibération n° 17/1-038 du 25 février 2017).

Pour l'exercice 2017, ce rapport présente l'organisation administrative des services, le prix de l'eau et ses composantes, son évolution entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018, les indicateurs de performance ainsi que le détail des investissements et leur financement.

L'analyse du RAD a mis en évidence des évolutions positives des indicateurs de performances qui sont repris dans ce rapport.

Aussi, je vous demande d'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'Alimentation en Eau potable pour l'année 2017.

OBJET **Service public d'Alimentation en Eau potable**
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/4-039 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Aménagement / Développement Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'Alimentation en Eau potable pour l'année 2017.



COMMUNE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION
**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2017
(RAPPORT DU MAIRE)**

ADRESSE :

*2 RUE DE PARIS
97400 SAINT DENIS
Ile de la Réunion*

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2017 (RAPPORT DU MAIRE)

Commune de Saint-Denis de la Réunion

Sommaire

1	CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ET DU NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
1.3	MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.4	MODE DE PRESENTATION DU RAPPORT	5
2	LES DONNEES TECHNIQUES	5
2.1	NATURE DES RESSOURCES EN EAU	5
2.2	NATURE DU PATRIMOINE (RESEAUX ET OUVRAGES)	7
2.3	VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	8
2.4	VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE	9
3	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	10
3.1	MODALITES DE TARIFICATION	11
3.2	FACTURE D'EAU TYPE ET PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120 M3 (INDICATEUR D102.0)	11
3.3	RECETTES D'EXPLOITATION	12
3.3.1	RECETTE POUR LA COLLECTIVITE	12
3.3.2	RECETTE DU DELEGATAIRE	12
4	INDICATEURS DE PERFORMANCES	14
4.1	LES INDICATEURS TECHNIQUES	14
4.1.1	TAUX DE CONFORMITE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE (INDICATEURS P101.1 ET P102.1)	14
4.1.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2)	15
4.1.3	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)	17
4.1.4	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)	18
4.1.5	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)	20
4.1.6	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)	20
4.1.7	INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)	21
4.2	INDICATEURS DE QUALITE DE SERVICE	23
4.2.1	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0 SERVICE DE L'EAU POTABLE)	23
4.2.2	DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES, DEFINI PAR LE SERVICE (D151.0)	24
4.2.3	TAUX DE RESPECT DE CE DELAI (P152.1)	24
4.2.4	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)	25

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

4.3	INDICATEURS FINANCIERS	26
4.3.1	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)	26
4.3.2	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)	27
4.3.3	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES REÇUES ET TAUX DE RECLAMATION (P155.1)	27
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	29
5.1	MONTANTS FINANCIERS	29
5.2	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	29
5.3	AMORTISSEMENTS	29
5.4	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX.....	30
5.5	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX :	30
6	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	31
6.1	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE	31
6.2	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L1115-1-1 DU CGCT)	31
7	CONCLUSION	32
8	GLOSSAIRES	33

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

1 CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

La Commune de Saint Denis couvre une superficie de 14 280 hectares dont 75 % sont des espaces naturels.

La Ville assure la distribution d'eau potable sur la partie habitée de son territoire comprise entre le littoral et l'altitude 800 mètres environ. Le territoire est composé de plusieurs zones géographiques délimitées par les principales ravines de la Commune (Rivière de Saint Denis, Ravine des Patates à Durand, Ravine du Chaudron) qui modèlent la structure du réseau.

Ainsi, plusieurs secteurs de distribution autonomes peuvent être définis : la Montagne et la Grande Chaloupe, le Brûlé, Saint-François, Bois de Nèfles, la Bretagne et la zone littorale et piémont qui s'étend du Cap Bernard à la Rivière des Pluies et délimitée au sud par la voie piémont.

1.2 Estimation de la population desservie et du nombre d'abonnements

Ces indicateurs décrivent l'importance du service. Ils permettent d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Estimation du nombre d'habitants desservis - Service de l'eau potable								
D101.0								
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'habitants desservis	Unités	140 468	141 451	142 442	143 439	144 443	145 454	146 104
	Unités	65 661	67 044	68 865	70 008	71 136	72 291	73 734

Le tableau ci-dessous a été actualisé en fonction des dernières données de l'INSEE concernant le recensement de la population.

1.3 Mode de gestion du service

La Commune a fait le choix d'un mode de gestion en délégation et de type affermage ; la collectivité ayant gardé la compétence en matière d'investissements.

Le nouveau contrat d'affermage signé avec l'entreprise VEOLIA Eau pour une durée de 12 ans. Ce contrat a donc pris effet le 1^{er} janvier 2011 et s'achève le 31 décembre 2022.

L'avenant N° 1 concernant le transfert le contrat de VEOLIA à RUNEO a été validé par le Conseil Municipal du 25 février 2017, rapport N° 17/1-038,

Le rapport du Maire sur le Prix et la Qualité de Service est le sixième rapport présenté pour ce contrat de 12 ans. Il présente les résultats d'exploitation avec l'application des nouvelles clauses d'exploitation dont des obligations de résultats et de moyens pour le délégataire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

1.4 Mode de présentation du rapport

Il est proposé de présenter dans ce rapport les données brutes issues du Rapport Annuel 2017 du Délégué (dit RAD 2017) et après analyse réalisée par la Direction de l'Eau.

2 LES DONNEES TECHNIQUES

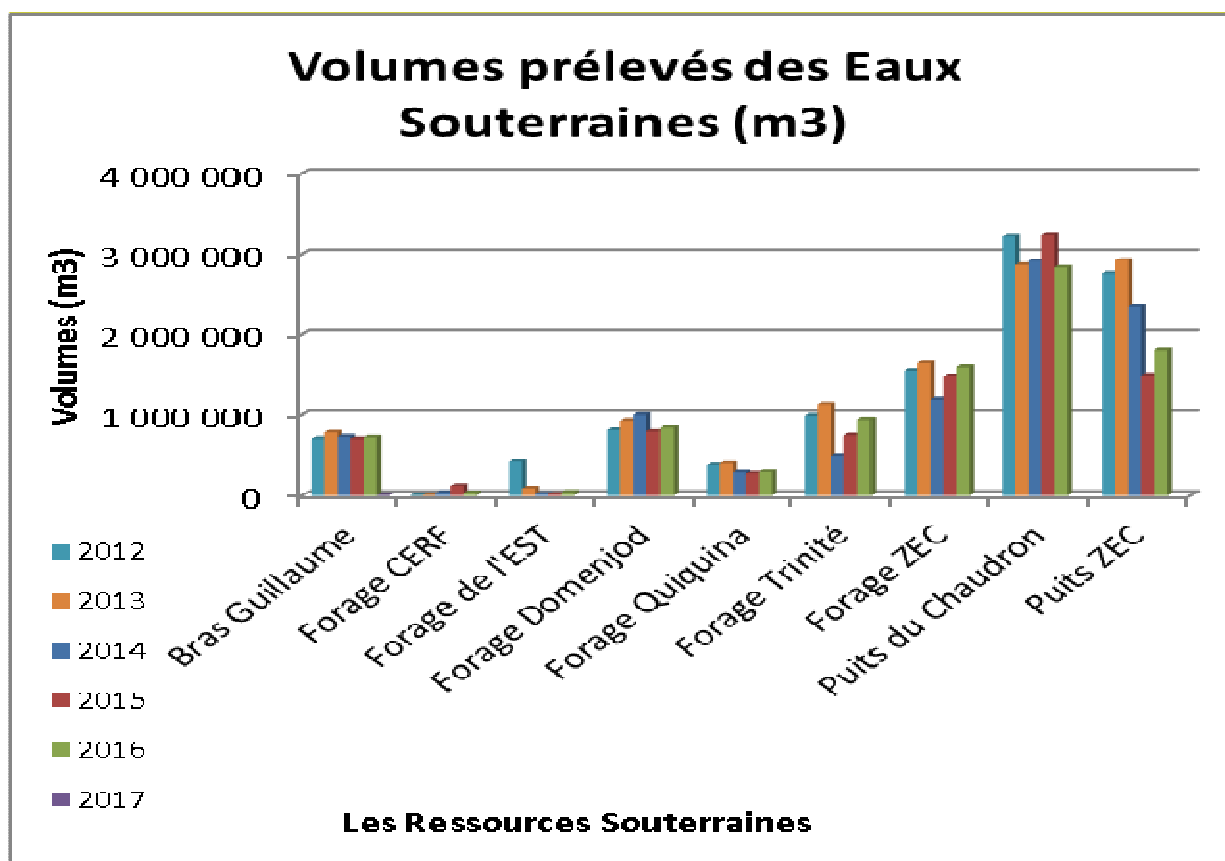
2.1 Nature des ressources en eau

Les ressources de Saint-Denis sont réparties en :

- 41% d'eau souterraine (forages et puits) ;
- 59% d'eau superficielle (captages en rivière, ...) ;

Les graphes ci-dessous récapitulent l'ensemble des forages ou captages exploités sur le territoire.

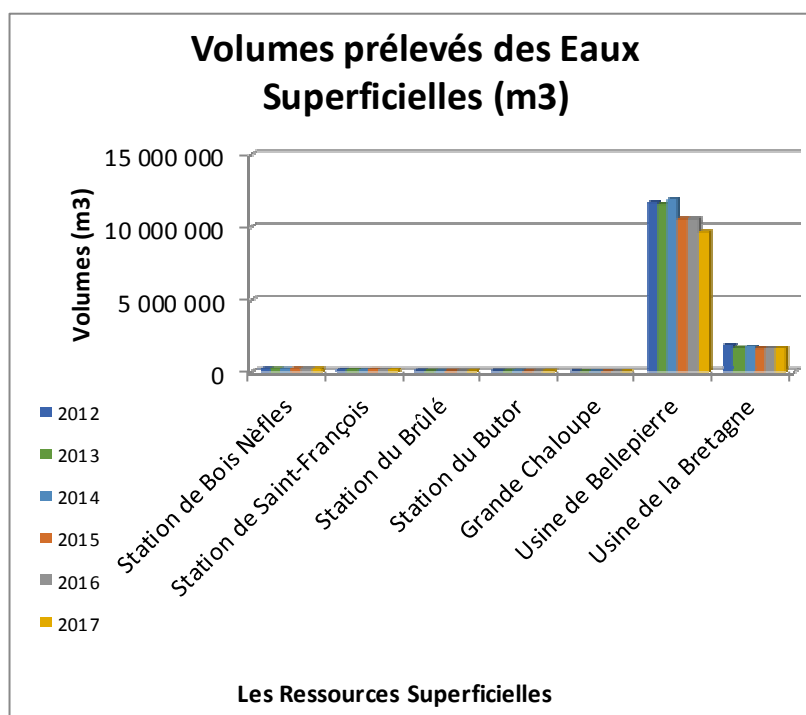
Le premier graphe présente les ressources souterraines. On peut constater que le « Puits du Chaudron » et le « Puits ZEC » sont quantitativement les ressources souterraines les plus abondantes à hauteur des 3 millions m³.



Pour les ressources superficielles, le captage de la Rivière St-Denis reste la ressource la plus productive et atteint les 9,6 millions m³.

Accusé de réception en préfecture
974-21974015-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION



Les volumés prélevés sont tous mis en distribution. La Ville de Saint-Denis n'achète ni ne vend de l'eau aux communes limitrophes (pas d'interconnexion intercommunale à ce jour).

VOLUMES produits et mis en distribution							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume prélevé	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 664	20 450 286
Volume produit (m3)	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 464	20 450 286
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0	0
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0	0
Volume mis en distribution (m3)	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 464	20 450 286

Accusé de réception en préfecture
 973-219740115-20180921-184039-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2018
 Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
 MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

On constate que les volumes produits et mis en distribution baissent significativement depuis 2010. Entre 2016 et 2017, la baisse est de **7,25%**.

2.2 Nature du Patrimoine (Réseaux et Ouvrages)

Le Service public d'alimentation en eau potable (SP AEP) de la Ville de Saint-Denis a un patrimoine conséquent.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail de tous les ouvrages appartenant au SP AEP :

DESCRIPTIF DU PATRIMOINE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE								
I.- OUVRAGES		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Installations de production	Unités	15	15	16	16	16	16	16
Capacité totale théorique de production	m3/J	89 506	89 506	89 506	95 506	95 506	95 506	95 506
Réservoirs	Unités	43	43	44	44	44	44	44
Capacité totale de stockage	m3	68 320	69 040	70 120	70 120	70 120	70 120	70 120

Le patrimoine « RESEAUX » a diminué pour atteindre les 744 Km de linéaire de réseaux de distribution, cela s'explique par la suppression de réseaux en doublon.

II.- CANALISATIONS		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Longueur totale du réseau	Km	732	737	747	762	770	776	773
dont longueur d'adduction		25,8	25,8	25,8	28,6	26,1	28,6	28,1
dont Longueur de distribution :		706	711	721	733	744	747	744
Longueur du réseau de desserte (L1)		589	593	601	611	622	624	620

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

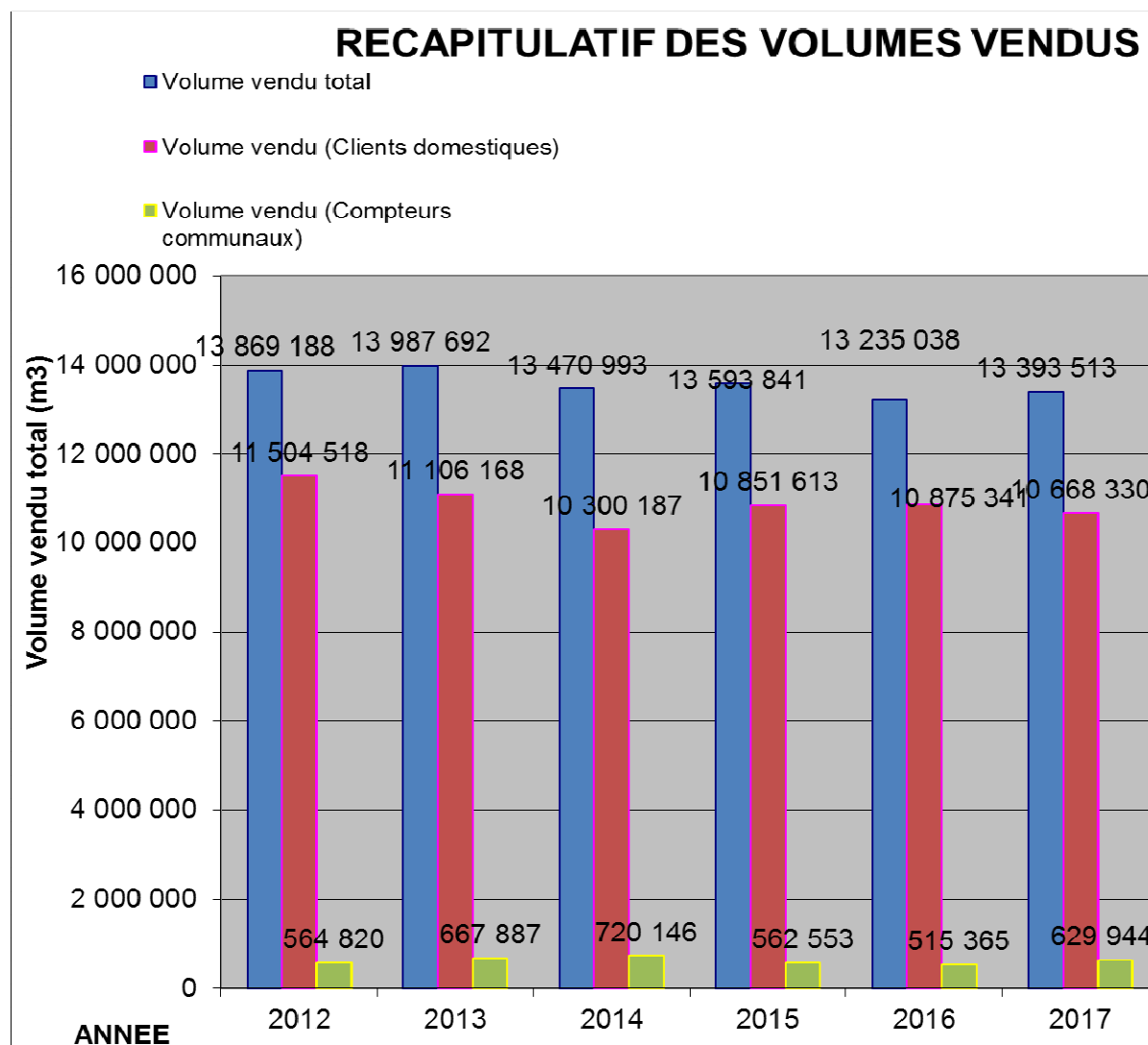
RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

Le nombre de branchement a augmenté : 63 867 unités.

III.- BRANCHEMENTS		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de branchements	Unités	62 565	62 797	63 057	63 307	63 455	63 653	63 867
IV.- EQUIPEMENTS		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'appareils publics	Unités	1 060	1 060	1 060	1 063	1 069	1 072	1 072
Nombre d'accessoires hydrauliques		265	265	267	271	281	281	281

2.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Le volume vendu total a légèrement augmenté. Cependant, le volume des clients domestiques stagne après des années de décroissance.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

2.4 Volumes consommés au cours de l'exercice

Grâce à une définition claire des paramètres « volumes de service » et « sans comptage autorisé », le délégataire affiche des volumes permettant une comparaison avec les années antérieures. La collectivité peut ainsi s'appuyer sur ces données pour vérifier l'atteinte des objectifs indiqués dans le contrat de DSP (Délégation de Service Public).

Après deux années exceptionnelles (2013 et 2014), la Ville n'intègre plus dans les « volumes sans comptage autorisé » la part de volumes estimés perdus sur un ensemble de réseaux privés fuyards et sans compteurs généraux.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volumes comptabilisé (m3)	13 869 188	13 987 692	13 470 993	13 593 841	13 235 038	13 393 513	13 436 640
Volumes sans comptage autorisé	252 942	258 122	1 077 826	1 015 853	233 844	354 266	536 502
Volumes de service	119 780	125 306	174 106	162 866	169 799	162 711	154 819
Volumes consommés totaux	14 241 910	14 371 120	14 722 925	14 772 560	13 638 681	13 910 490	14 127 961
Volumes estimés ou mesurés -Perte en domaine privé	0	0	823 440	784 020	1 073 116	972 351	1 405 609

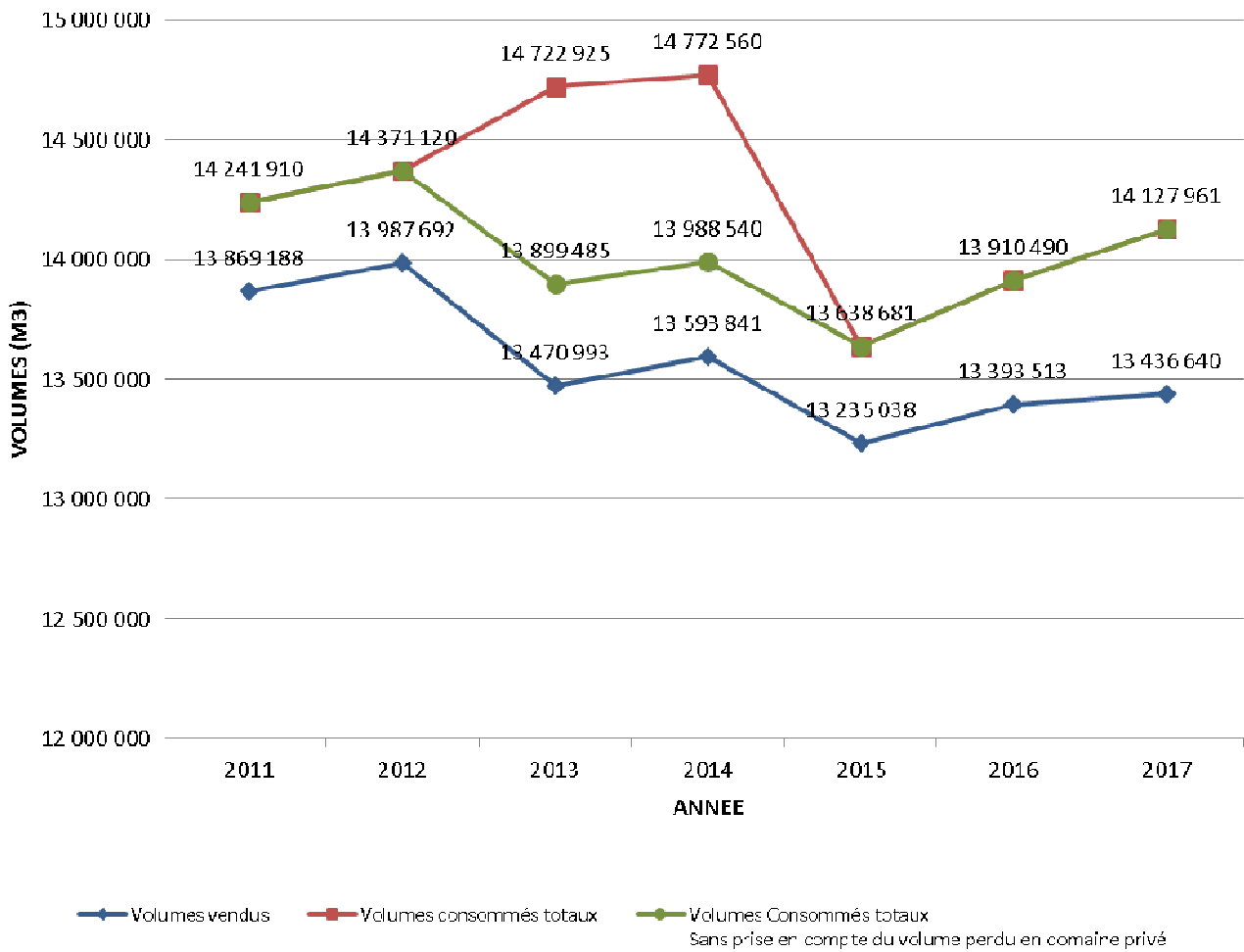
Cependant ces volumes perdus en domaine privé restent un enjeu important. Grâce à des actions menées de manière conjointe entre la Ville et son délégataire, les volumes estimés sur certaines co-proprétés ou zones de bailleurs sociaux ont pu être mesurés grâce à des compteurs statiques et sont donc devenus des données factuelles. Certains cas ont permis de confirmer des situations désastreuses nécessitant des actions d'envergure.

Il reste maintenant au délégataire d'entreprendre des mesures coercitives auprès des bailleurs sociaux, co-proprétaires ou autres.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

RECAPITULATIF DES VOLUMES CONSOMMES



3

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20180921-184039-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2018
 Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
 MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Modalités de tarification

Par délibération du 17 décembre 2011 la Ville a approuvé une grille tarifaire pluriannuelle pour la période 2012-2016.

En 2016, sur la base des éléments de l'étude prospective, il est proposé de poursuivre sur la même évolution de 3% chaque année entre 2017 à 2021.

3.2 Facture d'eau type et prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (indicateur D102.0)

Selon les indicateurs en vigueur, une facture de 120 m3 doit être présentée pour réaliser les comparaisons. Elle représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage métropolitain de 4 personnes.

A la Réunion, les consommations moyennes (200 à 250 m3) sont encore au-dessus des moyennes métropolitaines.

SAINT DENIS Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix au 01/01/2017	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017	Montant au 01/01/2018	N/N-1 (%)
Part délégataire			76,28	75,13	76,58	1,93
Abonnement			31,20	30,72	31,32	1,95
Consommation	120	0,3701	45,08	44,41	45,26	1,91
Part collectivité(s)			31,45	32,40	33,37	2,99
Consommation	120	0,27	31,45	32,40	33,37	2,99
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0006	0,20	0,07	0,07	0,00
Organisme publics			13,20	13,20	13,20	0,00
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	13,20	0,00
Total HT			121,13	120,80	123,22	2,00
TVA			2,54	2,54	2,59	1,97
Total TTC			123,67	123,34	125,81	2,00
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,03	1,03	1,05	1,94

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

3.3 Recettes d'exploitation

3.3.1 Recette pour la collectivité

La Collectivité a poursuivi son programme ambitieux d'investissement.

RECETTES DE LA COLLECTIVE								
	Unités	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ventes d'eau : part de la collectivité contractante	€(Euros)	3022588	4505103	4404644	4276031	4425534	4505993	4807829
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)					4392400	4357197	4067877	4694243
dont variation de la part estimée sur consommation					- 116 369	68 337	438 116	113 586

3.3.2 Recette du délégataire

Le tableau ci-dessous détaille les recettes du délégataire depuis l'année 2011 :

RECETTE DU DELEGATAIRE								
Type de recettes	Unités	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes liées à la facturation du service	€ (Euros)	6 868 726	7 095 779	7 177 831	7 111 956	7 124 343	7 153 639	7 176 080
dont produits au titre de l'année (hors estimation sur consommations)					724 744	7 070 387	6 506 442	7 176 176
dont variation de la part estimée surconsommation					-130 788	53 956	647 197	-96
Autres prestations auprès des abonnés		3 036 071	3 519 170	3 700 609	3 133 199	3 649 331	4 293 786	3 780 983
Produits de travaux à titre exclusifs		1 533 265	1 872 749	2 007 047	1 347 088	1 744 374	2 183 085	1 977 939
Produits accessoires (1)		1 502 806	1 646 421	1 693 562	1 786 111	1 904 957	2 110 701	1 803 044
Exportation vers d'autres communes		-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		9 904 797	10 614 949	10 878 440	10 245 155	10 773 674	11 447 425	10 957 063

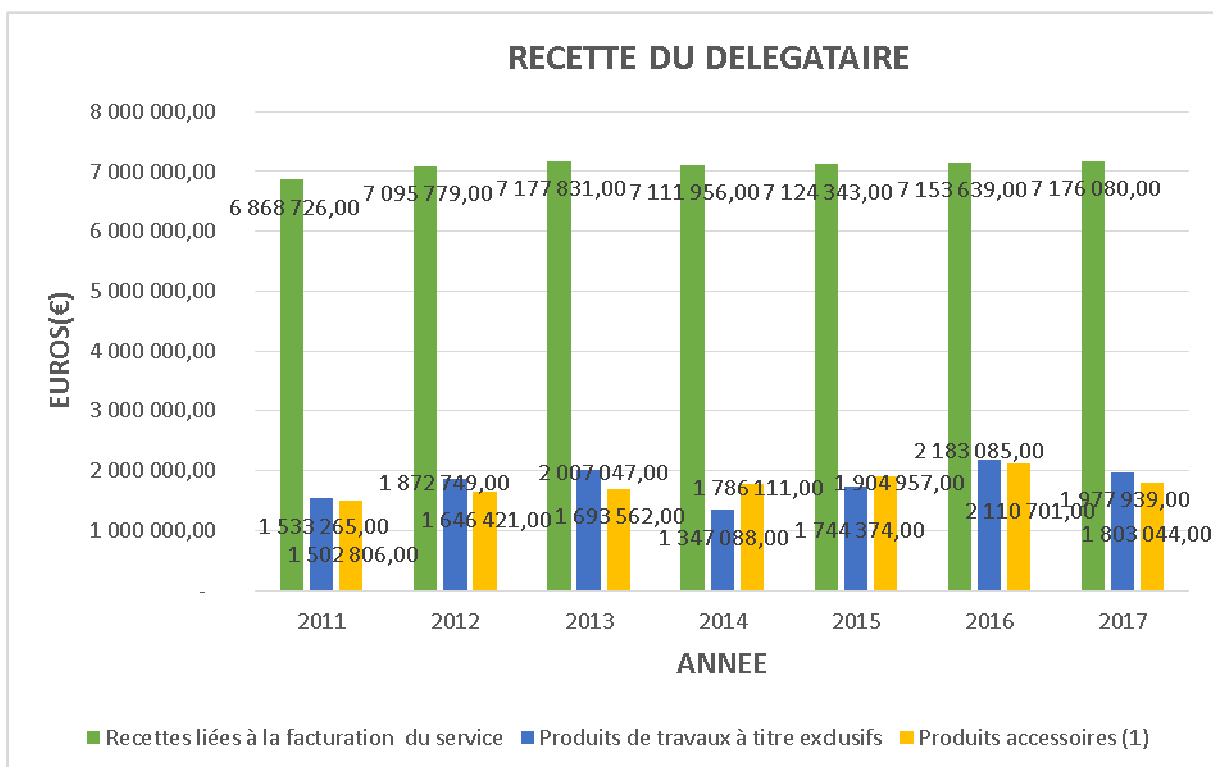
Il est important de noter que le délégataire perçoit des recettes complémentaires en lien avec des prestations exclusives du fait du contrat de délégation de service public.

L'une d'elle est fonction de l'importance des travaux de réseaux entrepris par la Ville ; il s'agit des produits de travaux à titre exclusif. A chaque investissement de la Direction de l'eau dans des travaux de renouvellement, de renforcement et de déplacement de réseaux, le délégataire perçoit des recettes pour réaliser les reports de compteurs.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

RECETTE DU DELEGATAIRE



Accusé de réception en préfecture
 974219740115-20180921-184039-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2018
 Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
 MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

4 INDICATEURS DE PERFORMANCES

4.1 Les indicateurs techniques

4.1.1 Taux de conformité de la qualité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1)

- Qualité microbiologique :

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie								
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombres de prélèvements microbiologiques conformes	Unités	227	234	257	240	261	259	325
Nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année X100		227	234	259	242	262	260	326
Taux de conformité microbiologiques ⁽¹⁾	%	100,00%	100,00%	99,23%	99,17%	99,62%	99,62%	99,69%

- Qualité physico-chimique :

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques								
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes	Unités	107	106	123	105	121	127	149
Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année X100		112	111	127	107	125	133	152
Taux de conformité physico-chimiques	%	95,54%	95,50%	96,85%	98,13%	96,80%	95,49%	98,03%

Les taux de conformités sont corrects. La collectivité devra cependant être très vigilante sur l'évolution des paramètres physico-chimiques et sur les sites dits sensibles.

→ Conformité des prélèvements

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	260	259	472	466	732	725
Physico-chimie	133	127	8 470	8 408	8 603	8 535

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	99,6 %	98,7 %	99,0 %
Physico-chimie	95,5 %	99,3 %	99,2 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Grâce aux mesures de « Surveillance du Délégué » pour les deux paramètres (microbiologique et physico-chimique), les taux de conformité atteignent les 99%. En effet, le délégué, à l'échelle du contrat de la DSP de la Ville de St Denis, a l'obligation d'entreprendre plus de prélèvements et sur plus de sites différents.

Néanmoins, la Ville de Saint-Denis, comme toutes les communes de la Réunion, doit poursuivre ses efforts d'investissements dans la mise aux normes de ses stations de potabilisation et de tous ses sites de production. Il est primordial de réduire les zones de distribution à risque potentiel ; les zones définies par l'Agence Régionale de Santé.

4.1.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre leur évolution.

Le décret du 27 janvier 2012 précise les critères d'évaluation selon un nouveau barème de 0 à 120 points.

Pour cette année 2017, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable proposé par le délégué est de **97 points** :

Accusé de réception en préfecture
974 219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2016 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2012	2013	2014	2015	2016
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		30	97	97	97

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Total Parties A et B	45	42
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:	120	97

La Collectivité a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel Système d'Information Géographique (SIG). Le délégataire travaille actuellement avec les services SIG de la Ville pour mettre à jour la base de données.

Accusé de réception en préfecture
974219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

4.1.3 Rendement du réseau de distribution (p104.3)

Il s'agit du ratio entre d'une part le volume consommé autorisé et d'autre part le volume produit.

Rendement du réseau de distribution P104.3								
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)		26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 664	20 450 286
Volume importé (acheté en gros) sur 12 mois (V2)		0	0	0	0	0	0	0
Volume exporté (vendu en gros) sur 12 mois (V3)		0	0	0	0	0	0	0
Volume mis en distribution (V4)	m3	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 464	20 450 286
Pertes (V5)		11 777 403	10 986 228	9 644 893	8 731 149	8 290 622	8 211 765	6 467 980
Volume consommé autorisé 365 J (V6)		14 552 704	14 257 090	15 063 484	14 772 560	13 495 212	13 837 699	13 982 306
Volume comptabilisé 365 J (V7)		14 179 982	13 873 662	13 811 552	13 593 841	13 091 569	13 320 722	13 290 985
Volume consommateurs sans comptage (V8)		252 942	258 122	1 077 826	1 015 853	233 844	354 266	536 502
Volume de service réseau (V9)		119 780	123 306	174 106	162 866	169 799	162 711	154 819
Rendement Réseau de Distribution du RAD		%	55,27	56,47	60,97	62,85	61,94	62,76

La progression du rendement de réseau prouve que les efforts d'investissement en matière de renouvellement de réseau engagés par la Ville sont efficaces.

Des actions sont menées par le délégataire auprès des bailleurs sociaux ou des copropriétaires défaillants en matière de compteurs généraux.

VEOLIA Eau doit poursuivre ses efforts et s'impliquer pleinement dans son rôle de délégataire auprès des privés :

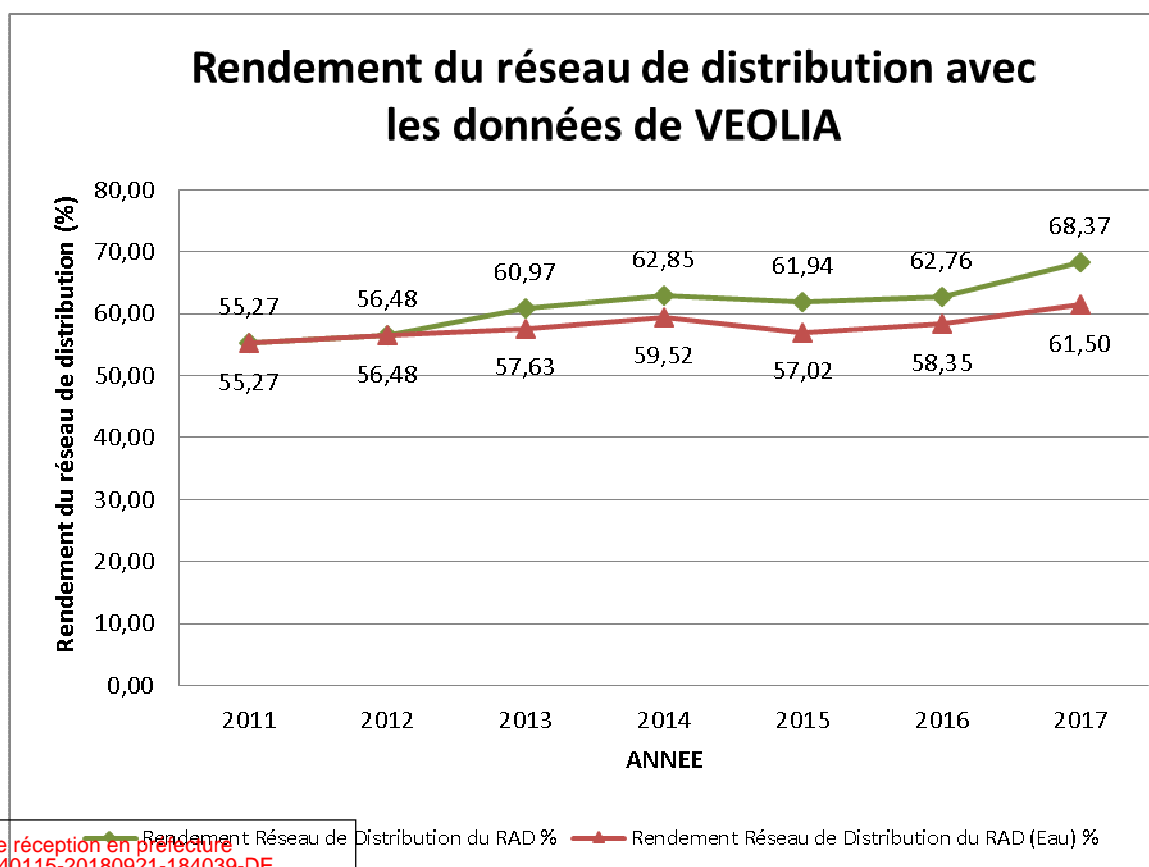
- en les accompagnant dans la mise en œuvre des compteurs généraux,
- dans la réparation des fuites,
- et dans l'application du règlement de service annexé dans le contrat de DSP.

4.1.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution, mais ne faisant pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

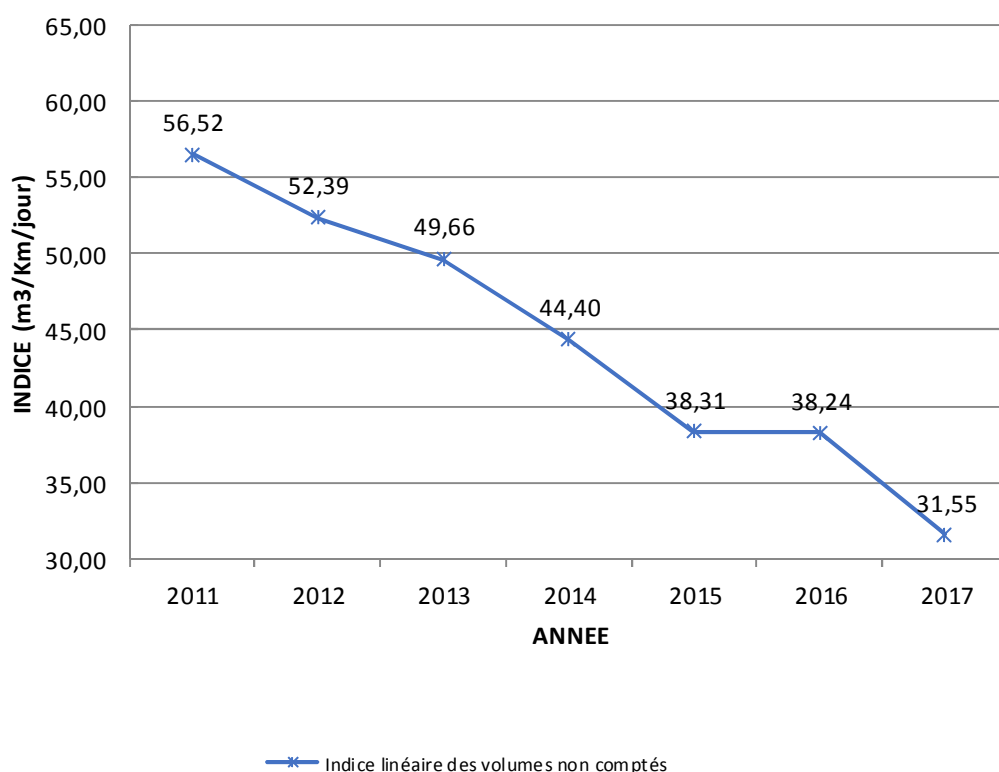
Il s'agit du ratio entre le volume non compté (volume mis en distribution - le volume comptabilisé) et le linéaire de réseau de desserte.

Une diminution de la valeur de cet indicateur signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés sur le réseau. Mais, il ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés.



Accusé de réception en préfecture
974 219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

Indice linéaire des volumes non comptés



L'indice linéaire des volumes non comptés prouve également que les efforts d'investissements ont permis une amélioration de l'état du réseau.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

4.1.5 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Sa valeur et son évolution reflètent :

- d'une part la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau,
- d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

		P106.3						
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)	m3	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 664	20 450 286
Volume importé (acheté en gros) sur 12 mois (V2)		0	0	0	0	0	0	0
Volume exporté (vendu en gros) sur 12 mois (V3)		0	0	0	0	0	0	0
Volume mis en distribution (V4)		26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834	22 049 464	20 450 286
Volume consommé autorisé 365 J (V6)		14 552 704	14 257 090	15 063 484	14 772 560	13 495 212	13 837 699	13 982 306
Volume comptabilisé (V7)		14 179 982	13 873 662	13 811 552	13 593 841	13 091 569	13 320 722	13 290 985
Volume consommateurs sans comptage (V8)		252 942	258 122	1 077 826	1 015 853	233 844	354 266	536 502
Longueur du réseau de desserte (L1)	Km	589	593	601	611	622	624	620
Indice (1)	m3/km/jour	54,78	50,76	43,95	39,12	36,53	35,97	28,58
Indice contractuel à atteindre		51,3	48,8	46,8	44,5	42,7	41	39,3

Grâce aux investissements entrepris par la collectivité auprès de son délégataire, il y a une avance de 4 à 5 années par rapport aux obligations contractuelles.

RUNEO doit maintenir ce résultat et ses efforts seront quotidiens.

Afin d'accompagner au mieux la collectivité dans le choix de ses investissements futurs, le délégataire devra affiner sa connaissance patrimoniale et lister les réseaux à renouvellement prioritaire, tout en les justifiant.

4.1.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur a pour objectif de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Il s'agit du quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable P107.2								
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Longueur du réseau de desserte (L1)	km	589	593	601	611	622	624	620
Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N (L2)		46	47	47	53	37	34	29
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,57	1,59	1,56	1,72	1,19	1,09	0,94
Longueur réalisée en Renouvellement - Renforcement - Déplacement	Km	9,36	8,67	6,36	9,52	3,16	6,35	3,61
Longueur réalisée en Extension	Km	1,94	2,94	3,76	0,86	0,37	1,43	1,45

Comparé au taux moyen national de 0,6%, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de la Ville de Saint-Denis (**0.94 %**) est toujours satisfaisant malgré une légère baisse. La Collectivité a maintenu ses actions de suppression des réseaux en doublon.

4.1.7 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Cet indicateur mesure les moyens mis en œuvre par la Collectivité pour assurer la protection de ses ressources. Il correspond au niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'Agence Régionale de Santé de la Réunion a établi l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de la Ville de St-Denis selon ces critères et l'a défini dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

Indicateurs ARS OI - Réunion pour l'année 2016

UGE : 0012 SAINT-DENIS (AFFERMAGE)

Dest : MAIRIE DE SAINT-DENIS

Adr : 14 RUE DE PARIS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

97717 SAINT-DENIS

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
974000166	RIVIERE SAINT-DENIS	28968	O	TE		01/06/2010	09/03/2011	30/11/2011	80%
974000167	PUITS ZEC CHAUDRON	4098	N	NP		01/11/2001			40%
974000168	FORAGE F5 EST	58	N	NP	01/10/1997	01/10/1997			40%
974000170	FORAGE ZEC	4076	N	NP					0%
974000171	PUITS DU CHAUDRON	8878	N	NP		01/11/2001			40%
974000172	BRAS MAHO	194	N	NE					0%
974000173	BRAS DES MERLES	0	N	NE					0%
974000176	RAVINE DU BUTOR	147	N	NE					0%
974000177	BRAS SAMY	0	N	NE					0%
974000178	LAVERDURE	181	N	NE					0%
974000179	RAVINE BOUCAN LAUNAY	358	N	NE					0%
974000180	BRAS CATEAU	151	N	EC		01/11/2016			40%
974000181	RAVINE BLANCHE	604	N	EC		01/11/2016			40%
974000182	RAVINE CHAUDRON (1ER BRAS)	4595	N	EC	21/11/2001	01/10/2015			40%
974000183	FORAGE ILET QUINQUINA	773	N	NP		01/06/1987			40%
974000184	GAL.DRAINANTE BRAS GUILLAUME	1950	N	NE					0%
974000591	SOURCE DE LA POINTE DU GOUFFRE	73	O	TE	22/07/1995	28/02/1996	27/02/1998	19/05/1999	80%
974000802	FORAGE DU PARC URBAIN TRINITE 1	2061	O	TE	22/07/1995	02/06/1997		11/02/2002	80%
974000803	FORAGE DOMENJOD	2191	ON	TE	21/05/1999	15/05/2000		30/11/2001	80%
974003131	FORAGE CERF 2	98	O	TE		01/05/2012	31/05/2012	11/04/2013	80%
Indice consolidé /UGE									57,8 %

N = Non O = Oui EC = procédure en cours TE = procédure terminée NE = procédure non engagée NP = procédure non poursuivie

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

La Direction de l'Eau a bien avancé dans les procédures de régularisation :

Ressource		Arrêté
Source Pointe du Gouffre (Grande Chaloupe)		Arrêté N°01037/SG/DICV/3
Forage Domenjod		Arrêté N°01-3690/SG/DAI/3
Forage Trinité		Arrêté N°441/SG/DAI/3
Forage Domenjod		Arrêté N°01-3690/SG/DAI/3
Rivière Saint-Denis		Arrêté N°11-1943/SG/DRCTCV
Forage Cerf II		Arrêté N°13-488/SG/DRCTCV
Forage Trinité II		Arrêté N°20172752/SG/DRECV
Ravine Chaudron 1er bras (Bretagne)		2020
Bois de Nèfles	Captage Ravine Blanche	2019
	Captage Bras Cateau	
Saint-François	Captage Ravine du Butor	2020
	Captage Boucan Launay	
	Captage Laverdure	
Brûlé	Captage Bras des Merles	2021
	Captage Bras Maho	
Source Bras Guillaume		2020
ZEC	Puits	2021
	Forage	2021
Forage Est		2020
Forage Quinquina		2021
Puits du Chaudron		2021
Forage CERF 3		2019

4.2 Indicateurs de qualité de service

4.2.1 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P109.0 service de l'eau potable)

Cet indicateur permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

Il s'agit de l'abandon de créances annuelles et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.

Accusé de réception en préfecture
974219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité-Service de l'eau potable P109.0								
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de demandes d'abandons de créances	Unités			110	118	111	106	423
Montant en euros des versements à un fond de solidarité	Euros (€)	0	0	13 784,52	14 083,67	14 071,00	14 329,00	30 398,86
Volume facturé	m3	13 869 188	13 987 692	13 470 993	13 593 841	13 235 038	13 393 513	13 436 640
Montant	Euros/m3	-	-	0,0010	0,0010	0,0011	0,0011	0,0023

Depuis l'année 2013, une participation du délégataire au fond de solidarité.

4.2.2 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (D151.0)

Cet indicateur caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur.

Il s'agit du temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel. Il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée.

Le délégataire, qui s'est engagé sur un délai maximal de **1 jour**, a tenu cet objectif (ouverture d'un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remise en service un branchement existant).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service D151.0								
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Délai	Jours (j)	1	1	1	1	1	1	1

4.2.3 Taux de respect de ce délai (P152.1)

Cet indicateur permet d'évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

Il s'agit du pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés P152.1								
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre total d'ouvertures	Unités	7 895	8 115	10 869	11 927	11 445	10 498	9861
Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais		6 967	7 919	9 760	11 847	11 376	10 406	9828
TAUX ⁽¹⁾	%	88,25	97,58	89,80	99,33	99,40	99,12	99,67

4.2.4 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

Il s'agit du nombre de coupures d'eau, par milliers d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées P151.1								
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance	Nombre	639	640	39	67	40	45	79
Nombre d'abonnés		65 661	67 044	68 865	70 008	71 136	72 291	73734
Taux d'occurrence des interruptions de service ⁽¹⁾	Nombre / milliers d'abonnés	9,73	9,55	0,57	0,96	0,56	0,62	1,07

- Ce taux d'occurrence des interruptions de service non programmés est : **1.07** nombre de coupures /milliers d'abonnés. Ce taux augmente depuis 2015 mais reste très inférieur aux années 2011 et 2012. Il serait opportun de questionner le délégataire sur les causes de cette augmentation.

4.3 Indicateurs financiers

4.3.1 Durée d'extinction de la dette (P153.2)

Cet indicateur permet d'apprécier les marges de manoeuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle.

L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité-Service de l'eau potable P153.2							
		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours total de la dette contractée par la Collectivité ⁽²⁾	Euros (€)	16 389 594,23	15 413 459,80	16 645 959,80	32 131 199,45	30 679 159,49	38797338,00
Epargne Brute annuelle ⁽³⁾		2632128.42!	3 584 758,40	3 680 338,41	3 297 348,53	3 600 978,11	3502951,00
Recette réelle fonct		4 008 430,84	4 577 202,67	4 695 496,08	4 463 360,70	4 522 365,92	4294193,00
Dépense réelle d'exploitation		1376302.42	992 444,27	1 015 157,67	1 166 012,17	921 387,81	875931,00
capital de la dette (compte 16)		3 436 548,24	888 931,86	609 448,81	1 254 992,16	1 452 040,25	2179169,09
Durée d'extinction de la dette ⁽¹⁾	Années	6.23	4,30	4,52	9,74	8,52	11,08

L'indicateur de la Ville (**11.08 Année**) est donc important. Cependant, la situation financière reste correct pour la compétence Eau potable.

La Collectivité a choisi de maintenir le niveau d'investissements des années précédentes malgré les contraintes budgétaires actuelles.

4.3.2 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant de la facture au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voie navigable de France et la TVA liée à ces postes.

Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux.

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente - Service de l'eau potable P154.0								
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N	Euros (€)	358 438	539 848	744 285	551 502	461 118	491 717	474 269
Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N		21 675 658	19 834 072	23 020 915	13 411 980	13 378 173	13 538 624	12 980 914
Taux d'impayés ⁽¹⁾	%	1,65	2,72	3,23	4,11	3,45	3,63	3,65

Le taux d'impayés est de : **3,65 %**.

La collectivité reste vigilante à l'évolution de ce taux par rapport à l'application de la Loi Brotte.

4.3.3 Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues et taux de réclamation (P155.1)

Cet indicateur permet de traduire de manière synthétique le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Taux de réclamations - Service de l'eau potable P.155.1								
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de réclamations laissant une trace écrite	Unités	65	96	97	73	181	535,7	450
Nombre d'abonnés		65 661	67 044	68 865	70 008	71 136	72 291	73 734
Taux de réclamations ⁽¹⁾	Nombre par milliers d'abonnés	0,99	1,43	1,41	1,04	2,54	7,41	6,10

Le taux de réclamations sur l'exercice est de : **6,10 réclamations par milliers d'abonnés.**

Accusé de réception en préfecture
974219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Montants financiers

BUDGET EAU - MONTANTS FINANCIERS							
		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant des travaux réalisés pour l'exercice budgétaire	€ (Euros)	8 783 138,96	10 913 218,69	8 759 311,87	8 349 437,08	13 419 999,32	10 720 259,33
Montant des subventions		378 691,75	823 568,54	732 382,82	898 598,61	251 588,40	568 400,00
Montant des contributions du budget général		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

En 2017, la collectivité a engagé **10,72 millions d'euros**. Cela a permis la réalisation d'ouvrages d'importance tels que la prise d'eau de la Rivière St Denis, le réseau d'interconnexion Est/Ouest et l'ensemble des travaux d'amélioration sur les conduites de distribution.

5.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

BUDGET EAU - ETAT DE LA DETTE						
		2013	2014	2015	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	€ (Euros)	15 413 459,80	16 645 959,80	32 131 199,45	30 679 159,49	38 797 338,00
Montant remboursé durant l'exercice		1 391 535,31	988 601,03	1 921 988,82	2 217 030,80	2 558 321,31
* dont en capital (compte 16 des dépenses d'investissement)		888 931,86	609 448,81	1 254 992,16	1 452 040,25	2 179 169,09
* dont en intérêts (compte 661 des dépenses d'exploitation)		502 603,45	379 152,22	666 996,66	764 990,55	379 152,22

Pour financer ces investissements, la Ville en 2017 a eu recours à l'emprunt.

L'encours de la dette au 31/12/2017 s'élève à 38,8 millions d'euros.

5.3 Amortissements

Montant des amortissements réalisés par la collectivité : **1 156 621,70€**.

BUDGET EAU - AMORTISSEMENT						
		2013	2014	2015	2016	2017
Montant des amortissements réalisés par la collectivité	€ (Euros)	22 116,93	28 093,00	3 880 235,90	1 187 719,77	1 156 621,7

Accusé de réception en préfecture
974 219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

5.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Ces projets sont détaillés dans le tableau inséré dans le paragraphe ci-dessous 5.5.

5.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux :

Le tableau ci-dessous présente les éléments du programme pluriannuel de travaux du Budget Annexe de l'Eau de 2010 à 2017 et plus.

CF. Document en A3 – à la page 34

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

6 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1 Abandons de créances ou Versements à un fond de solidarité

La procédure mise en place au sein de la collectivité est de transférer l'ensemble des demandes au délégataire. Dans le cadre de la convention Fond Solidarité pour le Logement (FSL), le délégataire traite les demandes en direct avec la collaboration du Conseil Départemental et les acteurs sociaux.

- 423 dossiers ont été abandonnés ;
- 30 398 ,86€ ont été versés à un fond de solidarité,

6.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L1115-1-1 du CGCT)

La Commune n'a pas engagé de démarche pour participer à des opérations de coopération décentralisée au cours de l'année 2017 et antérieure.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

7 CONCLUSION

Les données présentées dans ce rapport sont la synthèse des données émanant du RAD 2017 transmis par le délégataire.

La Ville de Saint-Denis peut affirmer que ces efforts d'investissements et de contrôle du délégataire ont été fructueux et permettent d'afficher des bons résultats sur l'indice linéaire de perte de réseau. Cet indice progresse depuis trois ans. Pour cette année 2017, cet indicateur confirme que les objectifs du contrat de délégation de service public sont atteints.

Néanmoins, la Direction de l'Eau et le délégataire RUNEO doivent rester vigilant pour maintenir ces bons résultats. Un manque de vigilance pourrait faire chuter systématiquement la progression.

Par conséquent, il est primordial d'intervenir sur d'autres axes essentiels pour éradiquer les fuites non contrôlées. L'axe prioritaire qui ressort de ces analyses est d'aboutir à quantifier les volumes d'eaux injectés dans les zones collectives privées et donc responsabiliser leurs décideurs sur l'impact de leur non- contribution.

Pour le maintien d'un service public d'eau potable de qualité, il convient donc de :

- Rester vigilant sur la prospective du service d'eau potable ;
- Maintenir un contrôle sur l'implication du délégataire et sur ses engagements contractuels ;
- Développer des outils permettant de vérifier les données déclaratives du délégataire ;
- Investir dans des équipements de contrôle, de mesure qui perfectionnent la gestion du service public tant pour le délégataire que la collectivité ;

Il convient face aux échéances fixées par la Loi NOTRE de procéder aux démarches et aux opérations nécessaires au transfert de compétence à l'Intercommunalité.

Au cours de l'année 2017, la société VEOLIA Eau a transféré ses actifs à une filiale locale créée spécifiquement, RUNEO.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

8 GLOSSAIRES

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CSP : Code de la Santé Publique

AEP : Alimentation en Eau Potable

Accusé de réception en préfecture
974219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

Programme Pluriannuel de travaux du Budget Annexe de l'Eau de 2010 à 2017 et plus

IV - ANNEXES BUDGET EAU (BP 2018)				IV	IV - ANNEXES BUDGET EAU (BP 2018)				IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN					ENGAGEMENTS HORS BILAN				
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				B2.1	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				B2.1
B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT					B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				
N° ou intitulé de l'AP		Montant des AP			Montant des CP				
		Pour mémoire AP votée antérieur y compris ajustement (BS 2017)	Révision de l'exercice 2017	Total cumulé (toutes les délibérations) y/c 2017	Crédits de paiement réalisés (Cumul CP réalisés au 31/12/2016)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017 (y compris les virements) Situation au 23/11/017	Restes à financer sur l'exercice 2018	Restes à financer (exercices au- delà de 2019 à 2024+)	
2010	042817	Etudes Générales	1 000 000	0	1 000 000	193 027	23 583	80 000	703 390
2010	042818	Ressource Forage du CERF	3 503 000	302 567	3 805 567	2 646 191	109 376	374 000	676 000
2010	042819	Ressource Bellepierre	11 077 680	0	11 077 680	6 293 993	4 334 284	83 000	366 403
2010	042820	Ressource des Ecartis - secteur Bretagne (Captage Chaudron)	2 500 415	0	2 500 415	110 800	30 000	152 000	2 207 615
2010	042821	Ressource Nouvelle - Trinite 2	1 725 000	0	1 725 000	830 709	188 187	553 000	153 104
2010	042822	Traitement Station Bellepierre	22 000 000	0	22 000 000	85 648	50 000	30 000	21 834 352
2010	042823	Traitement Station des Hauts - Bretagne	4 600 000	-12 561	4 587 439	4 107 142	329 297	151 000	0
2010	042825	Extensions Réseaux	13 723 030	0	13 723 030	13 723 030	0	0	0
2010	042828	Sectorisation Réseaux	2 500 000	0	2 500 000	2 080 057	100 000	151 000	168 943
2011	042834	Ressource Intercommunale	1 980 000	0	1 980 000	0	0	0	1 980 000
2012	042838	Stockage Laverdure-Camélias (Interco)	2 000 000	0	2 000 000	31 975	42 000	10 000	1 916 025
2013	042839	Stockage Reservoir EST 5000 -Chaudron (interco)	5 820 000	0	5 820 000	77 983	219 974	2 520 000	3 002 043
2013	042840	Stockage Moulin à vent -BNF	70 855	2 004 800	2 075 655	20 355	50 300	5 000	2 000 000
2013	042841	Groupe Multi-Operateurs AEU & AEP Bretagne	2 067 742	-10 000	2 057 742	2 057 742	0	0	0
2013	042842	Groupe Multi-Operateurs ANRU	1 500 000	-55 859	1 444 141	1 289 841	154 300	0	0
2013	042843	Groupe Multi-Operateurs AEU & AEP St-François	2 000 000	-149 281	1 850 719	1 423 319	427 400	0	0
2014	042844	Groupe Multi-Operateurs AEU & AEP Bois de Néfles & Bois Rouge - Bretagne	3 044 403	0	3 044 403	3 044 403	0	0	0
2014	042845	Interco Est Ouest	8 140 000	-755 521	7 384 479	2 241 333	2 264 146	2 660 000	219 000
2015	042846	Ressources des Ecartis - BNF (Captage Ravine Blanche et Bras Cateau)	1 501 000	0	1 501 000	55 821	93 000	73 000	1 279 179
2015	042847	Ressources des Ecartis - Montagne (Bras Guillaume)	4 050 000	0	4 050 000	21 137	10 000	30 000	3 988 863
2015	042848	Traitement Station des Hauts - Bois de Néfles	2 635 915	0	2 635 915	0	365 785	1 035 000	1 235 130
2015	042849	Extensions Réseaux II	6 582 000	555	6 582 555	1 055 000	3 027 555	2 000 000	500 000
2016	042850	Ressources des écartis - Brulé	2 990 000	0	2 990 000	0	50 000	25 000	2 915 000
2016	042851	Ressources des écartis - Saint-François	2 400 000	0	2 400 000	0	30 000	25 000	2 345 000
2016	042852	GMO divers Cinor	1 403 400	126 600	1 530 000	0	5 000	525 000	1 000 000
2018	042853	Ressources forage Est	1 800 000	1 800 000	1 800 000			25 000	1 775 000
2018	042854	Réseau extension renouvellement renforcement	6 501 000	6 501 000	6 501 000			1 000	6 500 000
2018	042855	Renforcement réservoir la Montagne	5 000 000	5 000 000	5 000 000			51 000	4 949 000
TOTAL			110 814 440	14 752 300	125 566 740	41 389 506	11 904 187	10 559 000	61 714 047

RAPPORT DU MAIRE 2017 – SERVICE PUBLIC AEP
MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184039-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018